

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

1 et 2 FEVRIER 2020

EXPOSITION SANS CAGES

Confirmation uniquement pour les chiens engagés en classe individuelle, exclue "Ne concourant pas"

Participation aux frais d'organisation

Catalogue compris	Jusqu'au 23/12/19	jusqu'au 11/01/20
Pour le 1 ^{er} chien (<i>Puppies et Vétérans exclus</i>)	45 €	52 €
Pour le 2 ^e chien	41 €	48 €
Pour le 3 ^e et les suivants (<i>chacun</i>)	37 €	44 €
Puppy, Baby, Vétéran	20 €	30 €
Chien Ne Concourant pas	14 €	14 €
Meute <i>donnant droit à 6 chiens en classe individuelle</i>	100 €	130 €
Autres chiens de la meute (<i>chacun</i>)	25 €	35 €
Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur	Gratuit	Gratuit
Carte d'accompagnateur	3 €	3 €

Entrée gratuite jusqu'à 16 ans - 1 entrée par chien engagé
Réduction de 5 € sur chaque engagement pour les adhérents CCA 2020
Libeller le paiement à l'ordre de CCA

PARC DES EXPOSITIONS
Avenue Charles Delestraint - 10000 TROYES

JUGEMENTS A HORAIRES (à partir de 9 h 30).
Entrée des chiens à partir de 8 h et jusqu'à 11 h
Entrée interdite aux chiens non inscrits

Buvette et restaurant dans l'enceinte de l'exposition

Rings dans Halls chauffés
Parking

CATALOGUE GRATUIT

LES DEMANDES D'ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉES DE LEUR MONTANT NE SERONT PAS RETENUES

Démonstrations d'Agility

JURY DU RING D'HONNEUR

Spéciale Jeune Présentateur

Juges :

M. Boitard (samedi)
Mme Roser (dimanche)

(GRATUIT inscription au secrétariat)
LOTS ET COUPES

Samedi	Meilleur du 2 ^e groupe : Adulte : M. RAJIC (Slov.) - Jeune : M. HINQUE
	Meilleur du 5 ^e groupe : Adulte : M. BARENNE - Jeune : M. STRACK (D)
	Meilleur du 6 ^e groupe : Adulte : M. BOITARD - Jeune : Mme ROSER
	Meilleur du 8 ^e groupe : Adulte : M. JENTGEN (Lux) - Jeune : Mme AGOSTINI (It.)
	Meilleur du 10 ^e groupe : Adulte : M. DUPAS - Jeune : M. SCHAFFER (D)
Dimanche	Meilleur du 1 ^{er} groupe : Adulte : M. KERIHUEL - Jeune : M. SCHAFFER (D)
	Meilleur du 3 ^e groupe : Adulte : M. BOITARD - Jeune : Mme ROUND
	Meilleur du 4 ^e groupe : Adulte : M. KRIISK (Est.) - Jeune : M. KRIISK (Est.)
	Meilleur du 7 ^e groupe : Adulte : Mme GAGGERO - Jeune : M. JENTGEN (Lux)
	Meilleur du 9 ^e groupe : Adulte : M. MATTERA - Jeune : M. GRUNHEID

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION : M. BELKIS (Turquie)

Jury lots d'Elevage - Samedi : M. BOITARD - Dimanche : Mme GAGGERO

JURY MEILLEUR BABY

Samedi : M. CALLOCH
Dimanche : M. MATTERA

JURY MEILLEUR PUPPY

Samedi : Mme ROSER
Dimanche : M. BARENNE

JURY MEILLEUR JEUNE

Samedi : M. MEDARD MANGIN
Dimanche : M. DUPAS

JURY MEILLEUR VETERAN

Samedi : M. GRUNHEID
Dimanche : M. KRIISK

JURY MEILLEUR CHIEN CLASSE TRAVAIL

Samedi : M. JENTGEN
Dimanche : M. MOTTET

Jury des meutes : Mme ROSER

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

SAMEDI 1^{er} FÉVRIER 2020

GROUPE 2
Dobermann, Hollandse Smoushond, Broholmer, Fila Brasileiro, Fila de Sao Miguel, Mastiff, Mâtin napolitain, Bullmastiff, Tosa, Aidi, Berger de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, Chiens de bergers d'Asie Centrale, du Caucase, du massif du Karst M. BELKIS (Turquie)
Pinschers, Affenpinscher, Schnauzers, Terrier noir Russe M. CALLOCH
Boxer, Presa Canario, Dogue majorquin, Sarplaninac, Chien de Castro Laboreiro, Chien de la Serra Estrela, Chien de montagne des Pyrénées M. RAJIC (Slovénie)
Dogue argentin, Dogue de Bordeaux, Shar Pei, Cane Corso M. GRUNHEID
SPECIALE Rottweiler, Bouvier appenzellois M. HINQUE
Bouvier bernois, Bouvier de l'Entlebuch, Grand bouvier suisse M. HINQUE
SPECIALE Chien du Saint Bernard, SPECIALE Dogue du Tibet, Chien de berger d'Anatolie M. TESSIER
Hovawart, Landseer, Mâtin espagnol, Mâtin des Pyrénées, Mâtin de l'Alentejo M. KERIHUEL
Cimarron Uruguayen, Dogue allemand, Léonberg, Terre Neuve, Bulldog anglais M. MEDARD MANGIN

GROUPE 5
Husky sibérien, Malamute de l'Alaska, Akita, Hokkaido, Kai, Kishu, Shiba, Shikoku M. STRACK (D)
Chow Chow, Akita américain Mme ROUND
Spitz japonais, Spitz des Visigoths, Spitz Allemands, Spitz italien Volpino, Basenji, Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Chien nu mexicain, Chien nu du Pérou, Podencos M. MATTERA
Chien du Groenland, Samoyède, Chiens d'élan, Chien norvégien de Macareux, Chien d'ours de Carélie, Laikas, Spitz finlandais, Berger finnois de Laponie, Buhund norvégien, Chien de berger islandais, Chien finnois de Laponie, Chien suédois de Laponie, Eurasier, Cursinu, Cirneco de l'Etna et autres races du groupe M. BARENNE

GROUPE 6
Chien de Saint Hubert, Bleus de Gascogne, Bruno St-Hubert Français, Chien d'Artois, Porcelaine, Petit gascon saintongeois, Briquet griffon vendéen, Griffon nivernais, Griffon et basset fauves de Bretagne, Grand et Petit basset griffon vendéen, Basset Hound, Basset artésien normand, Beagle, Rhodesian Ridgeback, Dalmatien Mme ROSER
SPECIALE CHIENS COURANTS DE L'EUROPE DE L'EST : Basset des Alpes et de Westphalie, Brachets Allemand, Autrichien, de Styrie, tyrolien, polonais, Chiens courants de Bosnie à poil dur, de Transylvanie, Polonais, Slovaque, d'Istrie, serbe, yougoslave, de Posavatz, Anglo-français de petite vénerie, Ariégeois, Grand gascon saintongeois, Grand griffon vendéen, Foxhound anglais, Chien courant espagnol, Harrier, Beagle-Harrier, Poitevin, Billy, Français, Grand anglo-français, Chien courant italien, Chien courant suisse, Petit chien courant suisse, Chiens de recherche au sang de Bavière et du Hanovre et autres races du groupe M. BOITARD

GROUPE 8
SPECIALE Retrievers de la Nouvelle Ecosse, à Poil Bouclé, du Labrador Mme AGOSTINI (I)
SPECIALE Retrievers de la Baie de Chesapeake, à Poil Plat, Golden M. KRIISK (Estonie)
Chien d'Oysel allemand, Cocker américain, Clumber, Cocker anglais, Field Spaniel, Springer Spaniel, Springer gallois, Sussex Spaniel, Irish et American Water Spaniels, Kooikerhondje, Lagotto, Barbet, Chiens d'eau M. JENTGEN (LUX)

GROUPE 10
SPECIALE Lévrier Polonais, SPECIALE Barzoï, SPECIALE Lévrier Hongrois, Lévrier afghan, Saluki, Greyhound, Azawakh M. SCHAFFER (D)
Scottish Deerhound, Irish Wolfhound, Lévrier espagnol, Whippet, Petit lévrier italien, Sloughi M. DUPAS

DIMANCHE 2 FÉVRIER 2020

GROUPE 1
SPECIALE Berger Blanc Suisse, Berger allemand M. MOTTET
Chien de berger belge, Welsh Corgi Cardigan, Welsh Corgi Pembroke M. SCHAFFER (D)
Schipperke M. RAJIC (Slovénie)
Berger australien M. STRACK (D)
Colley, Colley barbu, Border Collie, Berger des Shetland, Bortail, Berger hollandais Mme ROSER
Kelpie australien, Chien de berger catalan et de Majorque, Bergers de Beauce, de Brie, de Picardie, des Pyrénées, bergamasque, de Maremme et des Abruzzes, Schapendoes, Bouvier d'Australie, Australain Stumpy Tail Cattle Dog, Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres M. KERIHUEL
Komondor, Kuvasz, Mudi, Puli, Puli, Pumi, Chien loup de Saarloos, Chien de berger des Tatras, Chien de berger polonais de plaine, Chien-loup tchécoslovaque, Chiens de Berger Roumains, Berger de Russie Méridionale, Tchouvatch Slovaque et autres races du groupe M. RAJIC (Slovénie)

GROUPE 3
Bedlington Terrier, Border Terrier, Fox-Terrier, Terrier Brésilien, Terrier froment irlandais, Terrier irlandais, Terrier de Manchester, Terriers révérend et Jack Russell M. KRIISK (Estonie)
SPECIALE Bull Terrier, Terrier de chasse allemand, Bull Terrier du Staffordshire M. MEDARD MANGIN
Staffordshire américain Mme ROUND
Airedale, Glen of Imaal Terrier, Kerry Blue Terrier, Cairn Terrier, Skye Terrier, Terrier australien, Terrier d'Ecosse, West Highland White Terrier, Terrier du Yorkshire et autres races du groupe M. CALLOCH

GROUPE 4
Teckel Standard, Teckel Nain, Teckel de chasse au lapin M. KRIISK (Estonie)

GROUPE 7
SPECIALE Langhaar, Epagneuls de Münster, bleu de Picardie, breton, français, picard, de Pont-Audemer, à perdrich de Drepte, Chien d'arrêt frison, Griffon Korthals, Chien d'arrêt italien à poil dur, Barbu tchèque, Braque slovaque, Pointer, Setter anglais, Setter Gordon M. JENTGEN (LUX)
SPECIALE Braque allemand, Drahthaar, Braque de Weimar, Perdiguero de Burgos, Braques d'Auvergne, du Bourbonnais, français, St Germain, hongrois, italien, Chien d'arrêt portugais, Setter irlandais, Epagneul de Saint-Usuge, et autres races du groupe Mme GAGGERO

GROUPE 9
Bichon à poil frisé, Bichon bolonais, Bichon havanais, Bichon maltais, Coton de Tuléar, Petit chien lion, Caniches Mme AGOSTINI (I)
Griffon belge, Griffon bruxellois, Petit brabançon, Chihuahua, Pékinois M. MATTERA
Epagneul tibétain, Lhasa Apso, Shih Tzu, Terrier du Tibet M. DUPAS
SPECIALE King Charles Spaniel et Cavalier King Charles Spaniel M. MADEC
SPECIALE Epagneul nain continental et Petit chien Russe, Chien chinois à crête, Epagneul japonais, Kromfohrlander M. BARENNE
Terrier de Boston, Carlin M. BELKIS (Turquie)
Bouledogue français M. GRUNHEID

CLOTURES DES ENGAGEMENTS :

23 DECEMBRE 2019 et 11 JANVIER 2020 (15/01 sur internet)

Votre carte d'exposant (E-carte pour les engagements internet) vous sera adressée quelques jours avant l'exposition

Vos engagements devront être adressés à CEDIA - Exposition de Troyes - 67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

accompagnés obligatoirement du montant des frais (établi à l'ordre de la CCA), des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe champion ou travail, du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie.

Tout engagement incomplet sera retourné

LA MEILLEURE FAÇON DE VOUS ENGAGER : <https://cedia.fr>

Engagements en ligne - paiement sécurisé

La Canine Champagne Ardenne demande 1 € supplémentaire par transaction pour les frais bancaires.

Renseignements :

CTCA : 03 26 21 75 31

Secrétariat : 06 86 33 50 24

ctca.asso@gmail.com - www.cca-asso.com

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À TROYES,
Parc des Expositions, les 1^{er} et 2^e Février 2020

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00 et jusqu'à 11h00. Les jugements commenceront à 9h30 précises selon horaires précisés sur votre carte d'exposant (ou E-carte).

LOGEMENT – Exposition sans cages.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens non classés pourront sortir à partir de 15h30. Les chiens classés (jusqu'au 4^e Exc.) ne pourront sortir avant 17h30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 45 €.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION – Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monochides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'Origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes élevage ou lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour le calcul des âges sont les dates anniversaire et le jour du jugement

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MÉUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant à un même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des méutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des méutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la **Canine Champagne Ardenne** et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition. Sur Internet, seuls les engagements payés sur cedia.fr seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS – La 1^{re} clôture des engagements est fixée au 23 décembre 2019 (cachet de la poste faisant foi), la 2^e clôture (tarifs majorés) est fixée au 11 janvier 2020, date de réception - 15 janvier sur internet. Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat (idem pour les engagements au 1^{er} tarif parvenant après la 1^{re} clôture).

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

2^o des chiens - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

JUGEMENTS – Les juges officiels seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif

«Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS : Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

- | | |
|--|---------|
| Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres | 15 mois |
| Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois | 15 mois |
| Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland | 15 mois |
| Gr 6 : Rhodesian Ridgeback | 15 mois |
| Gr 8 : Retrievers | 15 mois |
| Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais | 10 mois |
| Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski | 15 mois |

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 108 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C. avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

- Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.
- L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.
- Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la SCC.

COUPE DE QUEUE

Les Rottweillers nés à compter du 1^{er} mai 2019 ayant la queue coupée ne pourront plus être exposés et confirmés.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



CANINE CHAMPAGNE ARDENNE Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (Reconnue d'utilité publique)

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE DE TROYES

1^{er} et 2 FEVRIER 2020



Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la à : **CEDIA - Exposition de Troyes - 67 rue du général Leclerc - 67202 WOLFISHEIM**

- Joindre impérativement :**
- Notre règlement à l'ordre de la C.C.A. (tout règlement à l'ordre de CEDIA sera retourné)
 - la photocopie des justificatifs (champion et travail),
 - la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

Renseignements : 03 26 21 75 31 - 06 86 33 50 24 - ctca.asso@gmail.com

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue. Attention aux précisions indispensables pour certaines races. Classes Travail et Champion : voir au verso

N° tatouage ou transpondeur : _____

Ne rien inscrire

N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers Allemand, Blanc Suisse, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Russkyi Toy.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	--	--	---	--

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____ Mail : _____ **CONFIRMATION (pour les chiens engagés)**

Indispensable pour recevoir votre accusé de réception

Classes : Ouverte Intermédiaire Travail Champion Jeune Vétéran
 Ne Concourant pas Lot d'affixe Lot de reproducteur Meute Puppy Baby

ATTENTION

LES ENGAGEMENTS PAR FAX OU PAR E-MAIL NE SERONT PAS RETENUS.

Seuls les engagements internet PAYÉS sur le site www.cedia.fr seront retenus.

ENGAGEMENTS PAPIER : tout règlement libellé à l'ordre de Cedia sera retourné.

INSCRIPTION DE L'ÉTRANGER : règlement par virement uniquement : IBAN FR7610206164010129474012061 SWIFT Code AGRIFRPP802

TOUT RÈGLEMENT PAR ESPÈCES EST RIGOREUSEMENT INTERDIT

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 15 h 30 (si mon chien n'est pas classé) ou avant 17 h 30 (si mon chien est classé, jusqu'au 4^e Exc.)

J'autorise la CCA à utiliser les photos prises lors de l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la CCA de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

	jusqu'au 23/12/19	jusqu'au 11/01/20	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	45 €	52 €	
2 ^e chien	41 €	48 €	
3 ^e chien ou suivants (chacun)	37 €	44 €	
Puppy / baby / vétéran (chacun)	20 €	30 €	
Chien ne concourant pas (chacun) <i>ni jugés, ni confirmés</i>	14 €	14 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	100 €	130 €	
Chien supplémentaire dans la meute	25 €	35 €	
Carte accompagnateur (chaque)	_____ x 3 €		
Entrée gratuite jusqu'à 16 ans			
Total global			
Réduction de 5 € sur chaque engagement pour les adhérents CCA 2020 : n° _____			-
Reste à verser :			
Par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP			
Libellé au nom de la Canine Champagne Ardenne			

1^{er} clôture (cachet de la poste faisant foi) : 23 Décembre 2019
Clôture définitive (tarifs majorés) : 11 Janvier 2020 (date de réception)
sur internet : 15 janvier 2020

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

CLASSE TRAVAIL

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Niveau 3 pour le pistage F.C.I. sur 2 concours
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{er} ou 2^e degré.

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB.

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{re} ou 2^e catégorie).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 pts ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge et de Bavière :

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (**joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI**).

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 11 janvier 2020. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.

Pour les engagements internet, les justificatifs sont à envoyer par fax (05 61 88 66 42) ou par mail : champion@cedia.fr ou travail@cedia.fr



SHOW PERFORMANCE



RÉVÉLEZ LEUR POTENTIEL

Vous élevez des champions, nous les sublimes.

Chaque exposition est le résultat de nombreuses années de travail et d'efforts ; nous sommes à vos côtés, pour vous aider à concourir au plus haut niveau. Aujourd'hui, nous avons réuni tout notre savoir-faire dans le développement d'une gamme sur-mesure pour chiens d'exposition.

ROYAL CANIN SHOW PERFORMANCE est dédié aux chiens d'exposition, et met en lumière votre expertise grâce à des résultats visibles : un pelage sain et éclatant de beauté.



BEAUTÉ DU PELAGE



© ROYAL CANIN® France SAS 2016. Tous droits réservés. RCS Nîmes 380 824 888. 30070 ANIMARQUES, au capital de 977 996 €.



www.royalcanin.fr

0 800 415 161

Service & appel gratuits